



RECU EN PREFECTURE

Le 02 octobre 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190919-D00580710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 30), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 11), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 20), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 11), M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 20), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE.

Procurations de vote :

M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 39), Mme Claudine CAULET à Mme Anne VIGNOT, M. Pascal CURIE à M. Eric ALAUZET, Mme Myriam EL YASSA à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN, M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Philippe GONON à Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 30), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 19 incluse).

OBJET : 40 - Aménagement du Jardin des Sciences - Plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions - Convention de financement entre la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et Grand Besançon Métropole

Aménagement du Jardin des Sciences
Plan de financement prévisionnel
Demandes de subventions
Convention de financement entre la Ville de Besançon,
l'Université de Franche-Comté et Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté (UFC) sont engagées conjointement dans un projet d'aménagement d'un équipement structurant dédié à la culture scientifique sur le campus de la Bouloie : le Jardin des Sciences (JDS).

Le JDS s'inscrit dans le cadre du programme «Synergie Campus» et fait partie intégrante du schéma d'aménagement de la Bouloie qui vise à développer un campus d'excellence.

L'opération «Jardin des Sciences» a été lancée par délibération du 4 avril 2019 et fait l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre portant sur la construction de serres botaniques et de locaux logistiques. Le marché de maîtrise d'œuvre sera notifié au 3^{ème} trimestre 2019, à l'issue de la procédure de concours. Les travaux devraient débuter au 2^{ème} semestre 2020.

L'équipement fonctionnel de base du JDS qui fait l'objet d'une première tranche de réalisation est estimé à 2 500 000 € HT Toutes Dépenses Confondues (TDC), soit 3 000 000 € TTC TDC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Université de Franche-Comté	1 000 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	500 000 €
Grand Besançon Métropole	500 000 €
Ville de Besançon	500 000 €
TOTAL HT TDC	2 500 000 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon (*)	500 000 €
TOTAL TTC TDC	3 000 000 €

(*) TVA qui fera l'objet d'une demande de remboursement par la Ville dans le cadre du FCTVA

Le co-financement apporté par la Région est inscrit au contrat de développement métropolitain signé entre le CRBFC et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (transformée en Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole au 1^{er} juillet 2019) le 12 novembre 2018.

L'UFC a décidé de l'attribution d'un co-financement d'un montant de 1 000 000 € à la Ville de Besançon pour ce projet de Jardin des Sciences sur la base du montant global de l'opération TTC. L'UFC sera le gestionnaire de l'établissement.

La Ville de Besançon sollicitera parallèlement d'autres partenaires tels que le Département du Doubs, l'Etat et l'Union Européenne.

La Ville de Besançon assurant la maîtrise d'ouvrage de ce projet, une convention relative à l'attribution d'un co-financement à la Ville par l'UFC (convention annexée au présent rapport) est nécessaire pour définir notamment les obligations du contributeur, celles du bénéficiaire, les modalités et le calendrier de versement du co-financement. Grand Besançon Métropole (GBM) est également signataire de cette convention, étant partie prenante de l'opération sur les aspects financiers. Sa contribution est équivalente à celle de la Ville de Besançon.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter le co-financement de l'Université de Franche-Comté et à signer la convention de co-financement présentée en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les co-financements de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de Grand Besançon Métropole, du Département du Doubs, de l'Etat, de l'Union Européenne et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0